

## CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020

L'an deux mil-vingt et dix-neuf novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François SALIOU, le Maire.

Présents : Jean-François SALIOU, Carole BONNIEC, Jean-Noël LE HÉNAFF, Fabrice BOURLIER, Nathalie HAMON, Valérie HEUZÉ, Gilbert KERBOEUF, Isabelle L'ANTHOËN, Willy LE GOURRIEREC, Cyril LE QUERREC, Virginie LE ROLLAND, Isabelle RIOU, Karine THOMAS, Mickaël SADOU, Anthony PÉRON,

Excusés :

Secrétaire de séance : Jean-Noël LE HENAFF

### RECENSEMENT DE LA POPULATION

Monsieur le Maire rappelle que le recensement de la population aura lieu du 21 janvier au 20 février 2021. Madame Odile LE HUÉROU a été nommée agent recenseur. Une présentation à la presse sera faite début janvier 2021.

### LTC – CRÉATION D'UNE ENTENTE INTERCOMMUNALE - CONVENTION D'OBJECTIFS

Convention d'entente intercommunale : Monsieur le Maire fait part de la convention d'objectifs entre Lannion Trégor Communauté et l'Entente intercommunale. L'entente intercommunale est un accord entre 2 ou plusieurs conseils municipaux portant sur des objets d'utilité communale compris dans leurs attributions et intéressants les différents membres. Chaque commune membre est représentée par une commission spéciale nommée à cet effet. Cette commission est constituée de 3 membres maximum. Après délibération, le Conseil Municipal AUTORISE le Maire à signer la convention

Désignation des représentants au sein de l'entente intercommunale : le Conseil Municipal est invité à procéder (à bulletin secret) à la désignation de 3 élus titulaires et de 3 élus suppléants qui composeront la commission spéciale représentant la commune.

Membres titulaires	Membres suppléants
SALIOU Jean-François	LE QUERREC Cyril
LE HÉNAFF Jean-Noël	SADOU Mickaël

Convention d'objectifs entre LTC et l'Entente intercommunale : Suite au transfert de compétence eau potable au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et à l'intégration des syndicats d'eau du territoire au 1<sup>er</sup> octobre 2020, LTC souhaite s'appuyer sur des instances locales de réflexion sur les problématiques d'eau potable. Cette convention a pour objet de préciser la collaboration entre l'Entente et LTC en matière d'appui à la bonne mise en œuvre de la compétence eau potable.

## **SYNDICAT D'EAU DE KREIS TREGER : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBIC D'EAU POTABLE 2019**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable concernant l'année 2019. Ce service regroupe les communes de Caouënnec-Lanvézéac, Coatréven, Kermaria-Sulard, Lanmérin, Quemperven, Rospez, Tonquédec et Trézény. La société Suez a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages. La population desservie est de 6 853 habitants L'eau est distribuée à 3 197 abonnés dont 229 pour Lanmérin. En 2019, la consommation moyenne par abonnement domestique était de 77.50 m3 par an. Le prix du m3 d'eau est en moyenne de 2.76 €/m3.

Après délibération, le Conseil Municipal **APPROUVE** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable concernant l'année 2019.

### **TARIFS COMMUNAUX 2021**

Le Conseil Municipal **VOTE** les tarifs ci-dessous pour l'année 2021.

	2021
<b>SALLE POLYVALENTE</b>	
<b>1 jour</b>	
<b>Avec vaisselle</b>	
Commune	200,00 €
Extérieur	250,00 €
<b>Sans vaisselle</b>	
Commune	165,00 €
Extérieur	210,00 €
<b>2 jours</b>	
Commune	315,00 €
Extérieur	370,00 €
<b>Vin d'honneur</b>	
Commune	110,00 €
Extérieur	130,00 €
<b>Réunion</b>	100,00 €
<b>Expo vente</b>	135,00 €
<b>Caution</b>	500,00 €
<b>Chauffage</b>	
1 jour	45,00 €
2 jours	75,00 €
<b>CANTINE</b>	
Enfants	2,70 €

Adultes	4,60 €
<b>GARDERIE</b>	
Matin	0,90 €
Soir	1,35 €
<b>CIMETIERE</b>	
<b>30 ans</b>	
2 m <sup>2</sup>	130,00 €
4 m <sup>2</sup>	240,00 €
<b>50 ans</b>	
2m <sup>2</sup>	210,00 €
4m <sup>2</sup>	410,00 €
<b>COLOMBARIUM</b>	
15 ans	80,00 €
30 ans	140,00 €
Droit d'ouverture	615,00 €
<b>CAVURNES</b>	
15 ans	80,00 €
30 ans	140,00 €
<b>DÉPOT DE CORPS DANS CAVEAU PROVISoire</b>	
Frais d'ouverture	20,00 €
Droit de séjour (par jour)	3,00 €

## QUESTIONS DIVERSES

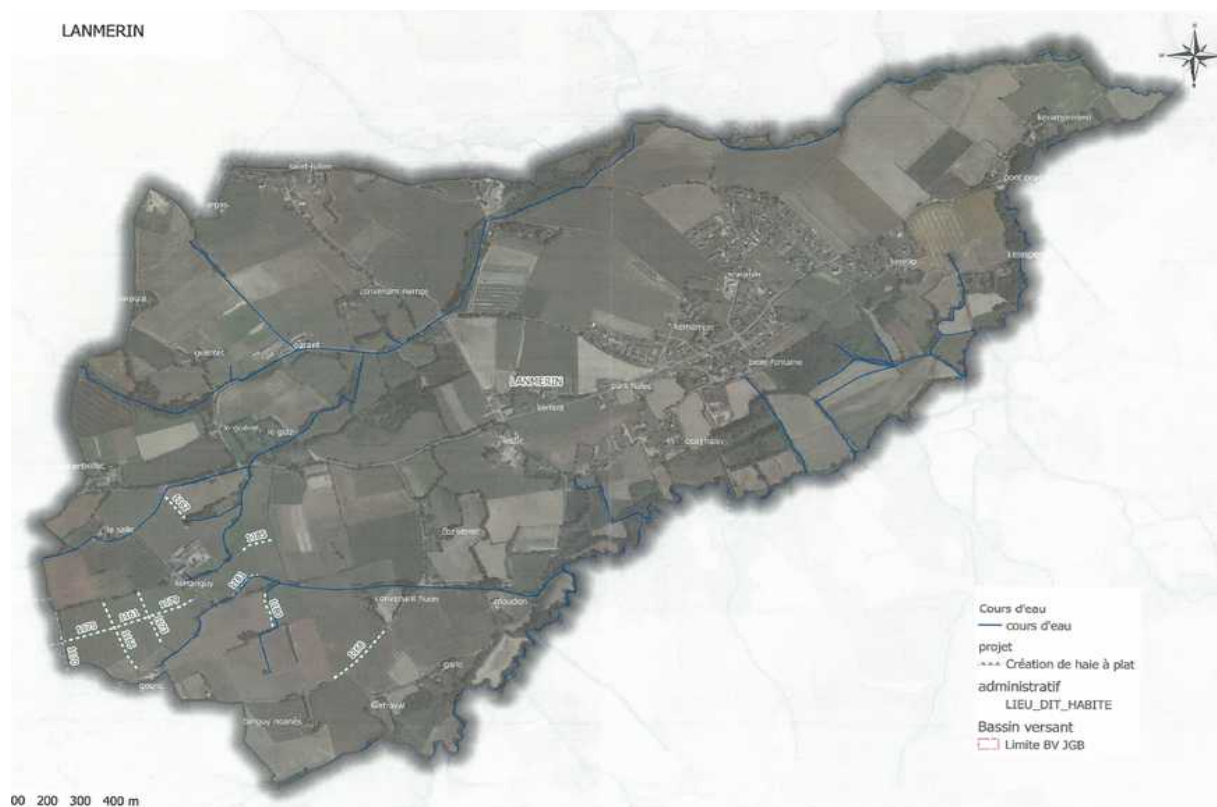
**Centre de Gestion** : mise en concurrence d'un contrat groupe d'assurance « cyber sécurité » : Monsieur le Maire informe que le Centre de Gestion des Côtes d'Armor a pour intention de proposer un contrat groupe d'assurance « cyber risque » aux collectivités garantissant les risques organisationnels, financiers et juridiques liés à ces nouveaux risques. Après en avoir délibéré, le conseil municipal DÉCIDE de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour le groupe d'assurance « cyber risque » que le Centre de Gestion va engager en 2021. Monsieur le Maire signale que cette délibération permettra de participer à la procédure sans nous contraindre à adhérer si la proposition de taux de cotisation ne nous convenait pas.

**Demande de subvention OGEC Sainte Marie de Rospez** : Monsieur le Maire fait part du courrier de l'OGEC Sainte Marie concernant une demande de subventions au titre de l'année 2019/2020. Il rappelle que la commune de Lanmérin est dotée d'une école comprenant les niveaux CP, CE1 et CE2, il n'y a donc pas de participation à donner pour les enfants scolarisés dans ces classes. 5 enfants sont concernés + 11 enfants scolarisés en maternelles soit un total de 16 enfants.

Après délibération, le Conseil Municipal DÉCIDE de verser la somme de 62.50€ par enfant soit pour l'année scolaire 2019/2020 soit un total de : 16 enfants X 62.50 € = 1 000 €

**Voyage CM Quemperven** : Monsieur le Maire fait part de la demande de subvention pour financer le projet pédagogique sur la seconde guerre mondiale, 3 jours sur les plages de débarquement en Normandie du 16 au 18 juin 2021. Le projet s'élève à 9 720 € subventionné à hauteur de 5 004 € par l'APE, 1 980 € par les mairies (soit 660 € par commune) et le reste à charge par les familles soit 2 736 €. Après délibération, le Conseil Municipal DÉCIDE de verser la subvention de 660 €. Cette subvention sera versée au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre 2021 en fonction de la situation sanitaire du pays.

**LTC – projets bocagers** : Monsieur le Maire fait part du courrier de LTC concernant le porté à connaissance des projets bocagers réalisés en 2019/2020 et le prévisionnel pour 2020/2021 (pointillés en vert sur la carte) dans le cadre des actions de reconquête de la qualité de l'eau.



**Voie douce** : Monsieur le Maire fait part de la visite de Monsieur BOTHOREL de l'Agence Technique Départementale, antenne de Tréguier le 30 octobre, concernant l'installation de panneaux voie douce.

**Cimetière** : les travaux au cimetière sont terminés. Le columbarium ainsi que les cavurnes ont été posés par la Société Granimond.

**CASCI** : les travaux de maçonnerie sur le mur du cimetière sont terminés (joints et mur intérieur)

**Commerce** : le bail a été signé le 27 octobre avec Guillaume PLOTON, le nouveau gérant. Le commerce ouvrira le vendredi 20 novembre.

**Emploi d'un Parcours Emploi Compétence (PEC)** : Le Maire fait part de la nécessité d'embaucher une personne en contrat CAE-CUI pour aider la secrétaire de mairie. Madame Stéphanie AIGROZ est actuellement en stage à la mairie. Il rappelle que Mme AIGROZ est éligible à la mesure aidée PEC. La prise en charge de l'Etat est de 40 % sur 12 mois renouvelable jusqu'à 5 années en totalité.

Il précise que l'embauche de cette personne permettra d'ouvrir la mairie le samedi matin.

Après délibération, Le conseil Municipal, **AUTORISE** Le Maire, à signer la convention concernant l'embaucher de Madame Stéphanie AIGROZ sous contrat unique d'insertion.

Séance levée à 22 h 00

Le Maire

Les Conseillers Municipaux